

## En région



santé  
famille  
retraite  
services

# La Mutualité Sociale Agricole de Franche-Comté

vous  
informe

## Services en ligne

### Revenus professionnels 2021 : déclarez-les en ligne avant le 8 août

La campagne 2022 de DRP 2021 (Déclaration des Revenus Professionnels) pour le calcul des cotisations 2022 est lancée, la date limite de déclaration est fixée au 8 août 2022, uniquement en ligne.

Comme les dernières années, aucun envoi papier ne sera fait. Pour faire votre DRP : deux solutions

#### La déclaration en ligne depuis « Mon espace privé »

Pour accéder au service en ligne « déclarer mes revenus professionnels (DRP) » :

1. Connectez-vous à « Mon espace privé » avec votre numéro de sécurité sociale à 13 chiffres,
  2. Choisissez votre dossier « Exploitant »,
  3. Dans le bloc Cotisations, cliquez sur le service « déclarer mes revenus professionnels (DRP) ».
- Ce service vous permet d'enregistrer et de modifier vos données avant l'envoi de votre déclaration et de modifier une fois votre déclaration après envoi. Vous pouvez également accéder à l'historique de vos déclarations et à une estimation de vos cotisations.
- A noter :** si vous êtes déjà inscrit à « Mon espace privé » mais que

vous n'avez pas accès à votre dossier Exploitant, il vous suffit de compléter votre inscription (rubrique Mon compte/Mes dossiers). Vous pouvez également donner procuration sur ce service à votre centre de gestion ou à votre expert-comptable depuis « Mon espace privé » (rubrique Mon compte/Mes dossiers).

#### La déclaration en ligne par télétransmission (EDI-DRP)

Quel que soit votre régime d'imposition, vous pouvez faire transmettre vos revenus professionnels par votre mandataire. Le service EDI-DRP constitue une solution efficace, rapide et sécurisée. Si vous avez confié votre comptabilité à un centre de gestion ou à un expert-comptable, votre DRP et les feuilles annexes de calcul peuvent aussi être transmises à votre MSA par voie électronique à l'aide du service d'échange de données informatisé (EDI-DRP).

Pour accéder au guide « comment déclarer vos revenus professionnels » flashez le QR code



### Grâce à Mon espace privé, faites presque tout en ligne

Pour vous faciliter la vie et effectuer vos démarches quand vous voulez, simplement et efficacement, pensez au site internet de la MSA. Avec Mon espace privé, gérez votre dossier en toute sécurité et accédez à l'ensemble des services en ligne à votre disposition.

Pour vous inscrire, c'est simple, suivez le tuto

1. JE ME RENDS SUR LA PAGE D'ACCUEIL DU SITE DE MA MSA  
franchecomte.msa.fr
2. JE CLIQUE SUR LE LIEN « S'INSCRIRE »
3. JE COMPLÈTE LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION
4. JE REÇOIS UN CODE PROVISOIRE PAR E-MAIL OU SMS  
Ce code est à personnaliser lors de ma 1ère connexion
5. J'ACCÈDE IMMÉDIATEMENT À MON ESPACE PRIVÉ

Bravo, vous êtes à présent connecté. Par mesure de sécurité, vous recevrez également une confirmation d'inscription par courrier.

Pour plus d'informations sur Mon espace privé, flashez le QR code



#### Des conseillers assistance internet vous accompagnent !

Vous avez une question sur votre compte Mon espace privé, vous avez des difficultés à accéder ou à utiliser les services en ligne, vous recherchez une information sur notre site : une assistance exclusivement dédiée vous accompagne dans vos démarches en ligne, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 16 h 30. Composez le 03 20 90 05 00 (prix d'un appel local).

#### 5 bonnes raisons d'utiliser Mon espace privé

1. Effectuer vos démarches en ligne
2. Consulter en temps réel vos remboursements
3. Déclarer vos salariés
4. Gérer votre profil, vos coordonnées
5. Accéder à vos contenus et services préférés.